L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:

MARDI MATIN, 6 DECEMBRE 1836.

Le comité général du parti Démocrate invite leurs concitoyens républicains à s'assembler aujour'hui 6 du courant, à la salle de bal de Davis, à 7 heures du soir. La plus grande ponctualité est recommandée.

Par ordre.

B. Z. CANONGE—Président.

W. F. C. DUPLESSIS,
H. B. CENAS,
J. M. HENRY,
W. HOSKINS,
H. PEDESCLAUX, } Secrétaires.

(Extrait du Courrier d'hier au soir.)

C'est avec un chagrin profondément senti que nous avons à rapporter l'horrible événement d'hier après-midi. Mr. Barre, qui tenait le café à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, jeune homme aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient, et qui commençait à voir la fortune lui sourire, a été frappé à mort d'un coup de poignard par un jeune homme nommé Reynolds. Le meurtrier a été arrêté, et comme il est entre les mains de la justice, nous ne croyons devoir faire aucune réflexion à ce sujet.

☞ Comme l'éditeur du *Courrier* nous avons cru devoir nous dispenser de toute espèce de réflexion dans notre article d'hier; nous croyons devoir en faire autant sur l'article qui précède.........

AMELIORATIONS.

Hier, vers une heure après midi, a eu lieu l'épreuve de la nouvelle machine hydraulique, construite d'après les plans et sous la direction de Mr. Communy, ingénieur de la Compagnie du Dessèchement, en présence d'un concours nombreux de fonctionnaires publics et de personnes empressées de voir conduire à fin l'une des entreprises les plus utiles à la Nlle-Orléans.

Cette machine consiste en une roue en fer fondu garnie de larges palettes en bois, plongeant dans un bassin de cinq pieds de large sur quinze de long, qui reçoit les eaux du canal d'égouttement pour les élever à une hauteur susceptible de varier de deux à [illegible] pieds, selon l'élévation du bayou St. Jean, et pour les jeter dans un versant qui aboutit à l'embranchement du canal de navigation.

Cette roue, mue par une machine à vapeur de la force de trente chevaux, et fonctionnant fort régulièrement, conserve un mouvement proportionné à la masse d'eau qu'elle soulève et calculé de façon à ce qu'il ne rétrograde qu'une très faible partie, tant l'inclinaison donnée aux palettes favorise la déjection des eaux dont la masse imposante, que l'on a calculé devoir être d'un million de gallons à l'heure, a causé aux spectateurs la plus grande surprise. L'effet de cette machine a paru remplir parfaitement l'objet que s'est proposé l'ingénieur; et la baisse sensible du canal d'égouttement, pendant qu'a duré l'expérience, n'a laissé aucun doute sur le succès qu'en obtiendra une marche continue. C'est une véritable conquête de l'art sur la nature d'un sol qui ne semblait devoir permettre aucun avenir à ce quartier de la ville dont l'importance désormais ne peut qu'aller en augmentant; et c'est d'hier que la Compagnie du Dessèchement peut maintenant dater ses succès!

PAR LA MALLE EXPRESSE.

La malle expresse arrivée hier, dans la matinée, nous a fourni des feuilles d'épreuves de Boston du 26 et de Philadelphie du 29 et du 29 novembre. Nous n'y trouvons rien de plus récent de l'étranger.

D'après les retours d'élections de 16 des Etats du Nord, de l'Est et de l'Ouest, et ceux que nous avons de quatre Etats du Sud, la majorité de Van Buren est tellement considérable que son élection n'est plus un sujet de doute. Il n'y a même pas à supposer qu'elle vienne devant la Chambre des Représentans. 146 voix assurent la majorité absolue des Etats et nous ne pouvons n'en pas douter que le candidat du peuple a dépassé ce chiffre de quelque chose. Le tableau suivant est à peu de retours officiels près. celui sur lequel on doit établir le résultat définitif de la grande élection nationale.

WHIG.		VAN BUREN.	
Vermont,	7	Maine,	10
Massachusetts,	14	New-Hampshire,	7
New Jersey,	8	Connecticut,	8
Delaware,	3	Rhode Island,	4
Maryland,	10	New-York,	42
Géorgie,	11	Pensylvanie,	30
Ohio,	21	Virginie,	23
Kentucky,	15	Caroline du Nord,	15
Tennessee,	15	Alabama,	6
Caroline du Sud,	11	Louisiane,	5
Indiana,	9	Mississipi,	4
		Arkansas,	3
	122	Missouri,	4
		Illinois,	5
			168

A part cette majorité qui est écrasante, nous avons encore à revendiquer le vote du Michigan qui est Van Buren, mais c'est encore un problème de savoir si ce vote sera admis.

Une feuille de Philadelphie résume ainsi la profonde gêne du marché monétaire. L'argent, dit-elle, est très rare à 1 1/2 pour 100 par mois, mais il est très abondant à 3 pour 100.

Un autre vol considérable a été commis sur la route de Pittsbourg à Gettysbourg, mais le voleur a été arrêté. En voici les détails :

M. Brown était parti de Pittsbourg pour Philadelphie avec une somme considérable en billets de banque de l'une des banques de la première ville. Il trouva en arrivant à Gettysbourg que son porte manteau, dans lequel l'argent était placé, avait été coupé et ouvert et qu'un paquet contenant $15,000 en avait été enlevé. Un domestique, nègre, fut soupçonné du vol, mais il fut reconnu innocent. Le compagnon de M. Brown, qui était un individu attaché au commerce en détail à Pittsbourg, et qui y faisait de bonnes affaires, avait fait de la route avec lui parut peu disposé de s'arrêter pour l'aider à retrouver l'argent, alléguant pour motif de son refus qu'il avait un billet à payer à Philadelphie, et qu'il devait s'y rendre immédiatement. Cette circonstance excita des soupçons. On dépêcha un homme pour York, où il arriva avant la diligence, et ce *gentleman* si pressé s'était arrêté à son arrivée; il fut fouillé, on trouva dans une de ses poches $9,500, et dans l'autre $500. Il fut de suite logé dans la prison de York.

BANQUE NATIONALE.

Le *Commercial Herald* de Philadelphie, du 29, dit avoir reçu des nouvelles de Washington City, d'après lesquelles il paraîtrait que l'intention du futur président (Van Buren), dans son adresse au Congrès, en prenant les rênes du gouvernement, était de recommander l'établissement d'une banque nationale, dont le capital serait de 100 à 200 millions, fourni par la trésorerie des Etats-Unis sur le surplus du revenu; et, pour arriver à ce but, aucune réduction du tarif ne serait suggérée par lui.

Le *stock* appartiendrait au peuple de la république. La mère banque serait établie à ———, et chacun des Etats de l'Union posséderait une branche ou succursale de cette institution, laquelle branche aurait un capital proportionné au chiffre de la population dudit Etat. Les dividendes se déclareraient semi-annuellement, et seraient partagés au pro rata de la représentation des Etats.

La mère-banque serait conduite par 24 directeurs, dont un serait élu par chaque Etat; leur nomination serait faite par le sénat des Etats-Unis, sujet à la confirmation de la Chambre des Représentans. Les directeurs se choisiraient dans leur sein un président. Chaque directeur, enfin, recevrait un salaire de $....

Branches-Banques.—Le gouverneur de chacun des Etats, de l'avis et avec le consentement du sénat dudit Etat, nommerait 13 directeurs pour administrer les affaires de la branche-banque, et cette nomination serait sujette à l'acceptation du sénat des Etats Unis.

Nous ne savons au juste quel est le degré de confiance que nous devons placer dans une pareille nouvelle. Elle nous est donnée par la feuille que nous avons citée, d'un ton moitié sérieux, moitié badin.—Nous savons cependant que le projet d'une banque nationale occupe depuis longtems l'administration actuelle. Or, la politique de Van Buren étant identique, la même, nous nous sentons disposé à regarder la nouvelle comme assez fondée. Plus tard nous émettrons notre opinion sur ce projet.

Nouvelles récentes de la Havane.

Nous apprenons par le capitaine du navire Emperor, venu de St. Jago de Cuba, que tout y était tranquille au moment de son départ, et que rien ne présageait aucun mécontentement de la part des habitans. Le capitaine de l'Emperor contredit le rapport qui annonçait l'expédition de deux bâtimens de guerre pour St. Jago de Cuba; du moins il n'y avait rien de semblable lorsqu'il en est parti.

Le *Spectateur* contient l'extrait suivant d'un rapport qui a été fait sur les diverses sociétés révolutionnaires de la Suisse, dont les actes ont amené le différend qui existe entre ce pays et la France. Ces associations sont au nombre de six; savoir: la jeune Europe, la jeune Pologne, la jeune Italie, la jeune France, la jeune Allemagne, la jeune Suisse.—C'est Mazzini qui a fondé la jeune Europe en 1834. Le 10 avril 1835, cette société conclut une alliance avec les républicains français alors confinés à Sainte Pélagie. Le 24 janvier 1836, elle fit un traité avec les Carbonari de la Corse. La jeune Pologne avait un comité terroriste, auquel furent les personnes qui n'étaient point nobles devaient obéir aveuglément. La jeune Italie entretenait une correspondance avec les sociétés secrètes de Paris et de Londres; son but était de transformer l'Italie en un état unique. La jeune Allemagne fut fondée par Breidenstein: elle prêchait le détrônement des rois, elle se composait principalement des artisans dont le zèle était sans bornes; M. Dreis en était le président, il avait rédigé les statuts de la société, dont le plan embrassait tous les cantons. Il y avait des réunions de délégués qui étaient en communication avec la jeune Europe. Les sociétés correspondaient entr'elles et avec leurs agens dans tous les pays de l'Europe.

HOLLANDE.

La Haye, 20 Octobre.

Seconde Chambre des Etats Généraux.

Lecture est donnée d'une adresse de la couronne, annonçant que sur les trois candidats proposés à S. M. pour remplir l'office de président, durant la session actuelle, elle avait choisi M. L. C. Luzac, qui, après avoir pris le fauteuil, adressa à la Chambre un discours peu étendu ; après quoi les sections furent nommées et se choisirent leurs présidens respectifs. La séance fut alors suspendue pour peu d'instans ; après quoi le ministre des finances fut introduit et soumit le budget de l'année suivante. Dans le préambule de son discours il dit :

Je desire ardemment de pouvoir attirer votre attention sur l'issue de nos affaires politiques et de l'appeler encore sur cette nouvelle ère qui se prépare, où nous verrons la justice remplacer la force, la stabilité succéder aux changemens continuels et qui consolidera les affaires du royaume d'une manière plus ferme et plus durable. Car, bien que le gouvernement, conjointement avec votre haut et puissant corps, et toute la nation, désirent l'arrivée de cette ère bienfaisante nous devons déplorer l'état de nos affaires extérieures qui conservent leur *statu quo* de l'année dernière et gémir en songeant que quoique (grâces en soient rendues à la Divine Providence) nous n'ayons pas eu à partager les troubles qui ont visité d'autres nations, nous n'avons pas cependant atteint le terme de nos tribulations et des difficultés qui sont la conséquence inévitable de l'insurrection non méritée des Belges, insurrection aussi terrible dans son origine que scandaleuse dans ses progrès et pernicieuse dans ses résultats.

Mais si je ne puis rien dire qui satisfasse vos desirs sur l'état de nos affaires extérieures, nos affaires domestiques, d'un autre côté, nous offrent un vaste sujet de congratulation pour les bienfaits et la prospérité qui continuent à se répandre sur nous et qui me permettent de me présenter devant vous avec cette conviction que notre pays fait des progrès immenses en bonheur richesse et force morale.

Son Excellence s'étendit alors longuement sur l'état prospère du commerce et des manufactures, les brillantes perspectives qu'offrait l'agriculture, la situation florissante des finances et du crédit public &c. ainsi que le mentionnait le discours du trône. Son Excellence fit part après cela des réductions qu'il avait été possible de faire, et présenta le budget des dépenses et des réserves de l'année 1837.

Les dépenses y sont fixées 44,617,013 florins. La somme de 530,000 florins étant placée à la disposition pour faire face aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans le cours de l'année 1837.

Les réserves restent à peu près les mêmes que l'année dernière.

Nous trouvons dans un journal suisse, le *Constitutionnel Neuchâtellois*, une appréciation bien remarquable de toute la procédure suivie dans l'affaire Conseil; et de la position dans laquelle cette insulte faite au gouvernement français, a placé la Confédération helvétique. Cet article fera connaître sur l'affaire Conseil toute la vérité, et contient une foule de détails intéressans qu'un journal suisse pouvait seul relever. Cependant nous ne partageons pas les préventions du *Constitutionnel Neuchâtellois* contre le gouvernement de Berne, et nous savons que si l'avis de plusieurs des principaux membres de ce gouvernement avait été écouté, la Suisse n'aurait pas à regretter la complication actuelle de ses rapports avec la France.—*Journal des Débats.*

Neuchatel, 27 septembre.

"Il était difficile pour la Suisse de commettre une plus grande maladresse que de soumettre à des débats publics l'affaire Conseil. Quelle que dût en être l'issue, elle ne pouvait avoir aucune importance pour elle, et la discussion à laquelle elle a donné lieu, et dont il était facile de prévoir la nature, devait blesser vivement la France. Réduit à ses termes les plus simples, exposé dans toute sa nudité, tel qu'il résulte enfin de l'ensemble des avens de Conseil, voici en quoi consiste ce célèbre débat:

"Après l'attentat d'Alibaud, la France a pu se convaincre qu'il existait un complot permanent contre les jours du Roi. On savait que peu de temps avant son crime, Alibaud avait été à Barcelonne, où certains réfugiés établis en Suisse s'étaient trouvés avec lui. Il était donc, pour le gouvernement français, de la plus haute importance de les observer. Tel fut, d'après les aveux de Conseil, le but de sa mission; comme on le voit, elle n'avait aucun trait à la Suisse ni aux évènemens qui ont amené la note de la France; il était chargé de découvrir si les réfugiés avaient quelques projets sur la vie de Louis Philippe, c'était là qu'elle se bornait; et pour la remplir, il devait même se laisser transporter en Angleterre avec eux et continuer à les observer. Pour en assurer le succès, le ministre de l'intérieur crut devoir signaler Conseil à l'ambassade de France en Suisse, comme impliqué dans l'affaire de Fieschi. La publicité donnée à ce signalement devait lui servir d'introduction auprès des réfugiés, et il résulte de ses aveux que l'ambassade ne fut point mise dans le secret, de sorte qu'en le signalant elle-même au Directoire, elle n'a fait que ce qu'elle devait faire, et qu'il n'y a pas à ce sujet le moindre reproche à lui adresser. Mais la maladresse même de l'agent a rendu inutiles les précautions du ministère; il a dû rentrer une première fois en France, et c'est à son retour que l'ambassadeur, instruit de sa véritable position, lui donna, dit-il, un passeport sous un autre nom, en lui intimant l'ordre de partir immédiatement.

"Voilà toute l'affaire, telle que l'ont faite les aveux de Conseil, seule pièce du procès, et en vérité on ne comprend pas comment il a été possible d'en faire l'objet d'un débat aussi violent, ni surtout en quoi l'honneur de la Suisse en aurait été touché.

"En envoyant un espion pour surveiller des menées compromettantes pour son repos, pour observer, non point des citoyens ou des gouvernemens suisses, mais des réfugiés étrangers, la France n'a fait que ce qu'elle était évidemment en droit de faire, ce que font en pareil cas tous les Etats du monde, ce qu'il serait impardonnable à eux de ne pas faire. Sans doute, si les gouvernemens exerçaient une surveillance plus efficace les uns en faveur des autres, il serait inutile qu'ils fissent observer leurs ennemis jusque sur le territoire de leurs amis et fidèles alliés; mais la Suisse ne peut pas compter, sous ce rapport, sur une confiance illimitée de la part de ses alliés. L'attentat contre la Savoie est une page historique qui n'est pas de nature à s'effacer si promptement de leur souvenir.

"Il est clair ensuite que, lorsqu'une puissance envoie des agens en pays étranger, chargés de surveiller des menées sourdes, elle n'écrit par sur leur front la mission qu'elle leur confie, elle ne les présente pas aux hommes qu'ils doivent observer comme des gens indignes de leur confiance.

"Rien donc ne s'explique mieux que l'envoi de Conseil comme agent de police, et la recommandation dont il a été accompagné.

"Mais quoiqu'il en soit de ces actes que nous voulons admettre comme s'ils étaient prouvés, qu'ils soient coupables ou légitimes, blamables ou excusables, ce seraient les actes du ministère et non ceux de l'ambassade; ce serait donc sur le ministère et non sur le duc de Montebello que devrait en retomber la responsabilité. Le seul reproche qu'il fut possible d'adresser à ce dernier, ce serait de n'avoir pas découvert au directoire la véritable position de Conseil dès qu'il l'a connue lui-même. Mais le pouvait-il? Lui appartenait-il à lui représentant du gouvernement français, d'agir précisément à l'encontre d'un dessein auquel le ministre paraissait mettre de l'importance! Conseil avoue lui-même que l'ambassadeur le lui a dit: "Si, lors de votre première mission, j'avais su qui vous étiez, je ne vous aurais pas signalé."

"Ni le Directoire, ni les Etats n'ayant rien à reprocher au duc de Montebello, d'où vient donc que dans toute la discussion, c'est sur lui, et sur lui seul, que sont tombées toutes les attaques? C'est que c'était contre lui et contre lui seul que toute l'instruction avait été dirigée. On voulait satisfaire l'amour-propre blessé de quelques députés, leur fournir l'occasion de se venger de l'homme devant qui leur orgueil avait dû s'humilier. Aussi ces messieurs s'en sont ils donné à cœur joie; Dieu veuille seulement que le *peuple* suisse ne paye pas un peu cher leurs plaisirs!

"Il n'y a rien eu dans cette discussion de courageux ni de loyal. Quoique ce qu'on appelle l'*instruction* dirigée contre Conseil ait prouvé clairement que tous ses actes lui avaient été dictés par le ministère français, le nom de celui ci n'a pas été prononcé une seule fois dans la discussion; c'est toujours au duc de Montebello que les injures ont été adressées; on n'a pas osé s'attaquer au gouvernement français; le courage de nos rodomonts a trouvé plus prudent de s'en prendre à l'ambassadeur qu'on croyait plus faible, et dont les articles de certains journaux, oracles de nos radicaux, leur représentaient la position comme plus ou moins chancelante.

"Nous avons dit que c'était contre lui et contre lui seul que l'instruction avait été dirigée; pour s'en convaincre, il suffit de la lire. De quel crime Conseil a-t-il été accusé? D'aucun. Il n'a pu l'être, d'être porteur d'un faux passeport. Ainsi que le rapport de M. Keller le prouve, Conseil est arrivé à Berne le 10 juillet, il a fait le 14 à la police l'aveu qu'il était porteur d'un passeport délivré sous un faux nom, et cependant aucune instruction n'a alors été dirigée contre lui, on l'a laissé tranquille à Berne jusqu'au 22, et si même la police s'est alors occupée de lui, ce n'est point pour l'incarcérer, mais uniquement pour l'expulser comme réfugié. Lorsque plus tard il est revenu, porteur du passeport qui le désignait sous le nom de Corelli, il n'a pas exhibé ce passeport à la police, il n'en a fait aucun usage et cependant c'est alors qu'on l'incarcère. Le gouvernement de Berne avait trouvé bon que Conseil séjournât dans cet état *avec un faux passeport*, au vu et au su de sa police; il ne pouvait donc plus instruire régulièrement contre lui de ce chef, et cependant lorsqu'il l'a fait arrêter il n'y avait aucun autre fait à sa charge. L'espionnage n'est pas un délit contre la loi; il pouvait bien être un motif d'expulser Conseil, mais jamais de l'incarcérer et d'instruire contre lui une procédure criminelle. Mais Conseil n'est dans toute cette instruction qu'un personnage secondaire. Elle est dirigée en entier contre l'ambassade, dont, au mépris des premières principes du droit des gens et des simples règles de la civilisation, on a été jusqu'à soumettre l'intérieur aux investigations de la police.

"Mais à quoi aboutiront ces débats? Le gouvernement de Berne comptait-il par hasard, en les soulevant si imprudemment, faire oublier sa palinodie du 2 juillet et les entrevues nocturnes de ses conseillers avec l'ambassade? Le parti radical se serait-il imaginé qu'il effacerait le souvenir de ces momens d'angoisse que lui avait occasionnés le petit billet de M. Thiers? Qu'il se désabusent. La violence des attaques que M. Keller s'est permises contre le duc de Montebello, n'effacera pas non plus le souvenir de la frayeur qui s'était emparée de son collègue le 10 août et qui lui dictait les supplications qu'il adressait aux autres députés en Diète et hors de la Diète pour les engager à adopter la *conclusion*. Les incartades de M. Bruggiser ne détourneront pas l'attention des célèbres conclusions de la commission argovienne dont il était le chef, et qui, tout en déclarant le *conclusum attentatoire à l'honneur de la Suisse*, conseillait pourtant au gouvernement argovien de l'accepter, à cause de la nécessité où l'on était réduit. Tous ces messieurs auraient une bien faible idée de la portée d'intelligence du peuple qu'ils représentent, s'ils pouvaient croire qu'il n'a pas vu que l'affaire Conseil n'était qu'un prétexte et que leurs attaques sont en réalité dirigées contre la *grande lettre* de M. de Montebello et la *petite lettre* de M. Thiers, devant lesquelles on a courbé son front en maugréant, et dont on veut avoir une revanche.

"Et c'est pour satisfaire un misérable amour-propre que l'on risque une rupture avec la France, au moment même où l'on vient de faire un sacrifice pour conquérir ses bonnes grâces. Est-ce agir dans l'intérêt du peuple suisse que de le brouiller avec ses voisins, tantôt pour quelques bandits italiens ou allemands, tantôt pour un espion français? Eh! que lui fait à ce peuple que la France ait en Suisse des espions pour y surveiller des menées qui la concernent? S'il y avait dans la cervelle de nos hommes d'Etat un grain de bon sens, ils auraient compris que ce sont là des affaires que leur propre dignité ne leur permettait pas de toucher.

"Aussi quel déplorable spectacle a présenté la discussion! Des hommes humbles la veille, orgueilleux le lendemain, attaquant aujourd'hui, parce qu'ils le croient faible, celui devant lequel ils se courbaient hier parce qu'il était puissant; d'autres faibles, timides, voyant la faute qu'on veut leur faire commettre, et n'ayant ni le courage de la faire, ni celui de la repousser, et un seul homme fort, courageux, disant la vérité en face, et défendant avec noblesse une cause abandonnée. Et tout cela pour n'aboutir à rien, et donner à la Suisse le spectacle d'une assemblée incapable de prendre aucun parti dans l'affaire la plus simple. Quelle belle page à ajouter à notre histoire, que l'aréopage des magistrats de la Suisse, l'élite de ses hommes d'Etat, discutant pendant deux longues journées, en face du public assemblé, l'histoire d'un espion français, et scrutant avec une sagacité vraiment étonnante les moindres faits et gestes de cet obscur personnage.

"On n'en finirait pas si l'on voulait discuter toutes les observations que cette affaire soulève. Ce qu'on a appelé l'enquête est une monstruosité. Elle consiste tout entière dans la déposition de l'espion, c'est-à-dire, comme valable pour condamner un prévenu à une amende de vingt sous, d'un homme qu'on prend soin de nous signaler comme le plus grand des misérables. Et c'est sur le témoignage unique de cet homme que ler epréesentant d'une puissance amie est traîné dans la boue aux yeux de l'Europe entière, et que la *petite* Suisse, comme le disait naïvement son chef, M. Tscharner, jette le gant à la *grande nation*. Conseil fait jouer dans son drame des rôles à cinq ou six individus, et pas un seul n'est confronté avec lui; bien plus, au milieu même de cette instruction, on les fait tous partir et passer les frontières. Ah! que la passion est mauvaise conseillère!

"Et la Suisse, et le canton de Berne en particulier, ne craignent ils pas qu'on leur dise: Mais vous qui avez une police si bien organisée qu'elle découvre jusqu'aux espions des autres, comment se fait-il que vous ayez tant de peine à découvrir des refugiés dont vous promettez l'expulsion depuis deux ans? Comparez l'instruction Conseil et l'instruction Schüler. Pour la première on a obtenu tout ce qu'on voulait, tandis que la seconde est tellement incomplète que le respectable magistrat qui en est chargé, se voit obligé de dire à tout le peuple Suisse, bien autrement intéressé à cette enquête qu'à la comédie Conseil, "que les moyens de la compléter lui ont manqué, qu'on lui a refusé la communication de pièces importantes!"

"Maintenant le vin est tiré, il faut le boire. Le silence de la France nous paraît de mauvais augure; les embarras du ministère nous ont laissé un moment de repos, craignons bien que ce qui est différé ne soit pas perdu. Par sa maladresse, le parti radical a en quelque sorte obligé la France à exiger une réparation; elle en demandera une plus ou moins difficile à donner, mais il est impossible de croire qu'elle ne la demande pas. *L'Helvétie* a beau énumérer toutes les affections du ministère actuel pour la Suisse, nous représenter M. Molé aimant la Suisse qu'il a long temps habitée, M. Guizot appartenant à l'école génevoise, les parens de M. Gasparin dans le canton de Vaud, M. Duchâtel élève de M. Monnard; toutes ces réflexions trahissent la peur du parti qui les publie, et qui semble crier merci avant d'avoir été touché; mais elles n'empêcheront pas le ministère d'agir. Il ne s'agit point comme le disent les feuilles radicales, évidemment pour dénaturer la question, de faire taire la presse suisse et cesser ses dégoûtantes diatribes contre le duc de Montebello. On les tient pour ce qu'elles valent, et nul ne s'en met en peine; mais les injures de MM. Bruggiser et Monnard, ne sont pas des injures de mauvais *journaux radicaux*, quoiqu'elles leur ressemblent beaucoup; elles partent des représentans du peuple Suisse, et elles ne feront qu'augmenter l'irritation de la France et lui fournir de nouveaux griefs.

"Quelle que soit d'ailleurs l'opinion du ministère actuel sur les actes de son prédécesseur, il les soutiendra et s'en constituera comme solidaire, et il n'oubliera pas que c'est aussi un ministère Guizot qui a placé M. de Montebello au poste dans lequel sa conduite ferme et sage lui a fait des ennemis de tous les ennemis de l'ordre."

☞ Nous sommes invités à appeler l'attention du public en général et spécialement des personnes qui résident dans les première et troisième Municipalité, sur une vente de 90 lots de terre, situés dans la rue de l'Esplanade et dans le voisinage, appartenant à Mr. Alexander Milne, Senr. Cette vente se fera aujourd'hui, mardi, 6 du courant, à midi, à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, par le ministère de l'encanteur Isaac L. McCoy.

La situation de ces terrains est telle qu'on ne saurait en trouver de plus convenable pour y construire des maisons particulières. Près du centre des affaires, et dans un quartier de la ville qui s'embellit et prospère tous les jours, entourés d'une quantité de belles maisons bourgeoises nouvellement bâties, ou en construction : ces terrains auxquels se rattachent d'autres avantages, méritent bien d'attirer l'attention des capitalistes, des spéculateurs, et enfin de tous ceux qui veulent placer leurs fonds d'une manière judicieuse. assurée et profitable. Bien mieux, nous apprenons qu'ils seront adjugés, sans réserve aucune, à quelqu'enchère que ce puisse être, à longs termes et sans avoir à fournir d'endosseurs. On ne trouve pas tous les jours des conditions aussi accommodantes et, nous n'en doutons pas, le public saura les apprécier. 6 dec—1

☞ C'est demain que doit avoir lieu à la Bourse, la vente de *Fontainie*, divisé, par arpent, fesant face au fleuve sur 40 arpents de profondeur. Cette vente qui se fait par l'entremise de messrs. Fernandez & Whiting, mérite l'attention des spéculateurs.

Port de la 3me. Municipalité.

1er. Wharf Poteau	74—	Navires Caledonia, Chilo; Alcoth et brick Casenove.
2 " "	76—	Navires Benj Morgan, Norfolk, Ella Hand, Augech.
3 " "	80—	Navires Franklin, Georges, Hamilton et Peruvian.
4 " "	82—	Navires Ferax, New Orleans, Macedonia.
5 " "	84—	Navires Europe, Congress, J. A. Robb.
6 " "	87—	Navires New England, Globe, Waverley
7 " "	90—	Bricks Saml. & John, Tweed McLellan, Mathilda.
8 " "	94—	Navires Frances Ann, Cincinnati, brick Cyrus.
9 " "	95—	Bricks Olive Chambulin, Julia, Mount Monah, General Waynes, Raymond, Helen.
10 " "	96—	Navires Cumberland, McLellan, et brick Agenora.
11 " "	97—	Brick Occanus, navires Horace, Coriolanus.
12 " "	98—	Barque William & James, et brick Harriet.
13 " "	99—	Navire Chancellor, bricks I. Franklin et Paulina.

Wharf de la Presse à Coton.

14e. Wharf Poteau	—	Bateau à vapeur Iona.
15 " "	103—	Navires Michigan, Venice.
16 " "	104—	Navires Hermitage et York
17 " "	105—	Bricks Pleiades, Hector, et Zoroaster.
18 " "	106—	Bateau à vapeur Ohio.
19 " "	107—	Navire Franconia.
20 " "	108—	Bateau à vapeur Lion.
21 " "	109—	Navire Russell.

NAVIRES DANS LE PORT
De la Première Municipalité.

1er. Wharf—Au dessous du marché, face à la rue Dumaine.
" Brick Everret
" " Talco,
" " Serene,
2d Wharf—Brick Helen McLeod,
" " Wulfran,
" " Eugene Emelie.
" " Plato
3e. Wharf—Navires Arkansas,
" " New-London.
" " Louisville,
4e. Wharf—Navire Nashville,
" " Tacitus,
" Barque Ophir,
5e. Wharf—Navire Marengo,
" Navire Mississipi,
" " Arcosy,
6e. Wharf—Navire Ballochan,
" Navire Yazoo,
" " Josephine,
" " Talma,
7e Wharf—Navire Salem,
" " Denmarck,
" " Cecilia,
" " Mersey,
8e. Wharf—Navire Metamora,
" " Sophie, danois,
" " Ohio,
" " Ernest,
9e. Wharf—Navire Chester.
" Barque Jane,
" Navire Citizen,
10e. Wharf—Navire Olympus,
" Navire Margaret-Johnson, anglais
" " William & John,
" Navire Frances Depaux,
" " Tallihassy
11e. Wharf—Navire Emelie-Gabrielle,
" " La Zentuzarna,
" Barque Hercules,
" Brick Wm. Henry,
" " Roxbory,

Goelettes et Bricks

Au-dessus du marché vis-à-vis la Place d'Armes, entre Ste. Anne et Toulouse.

Brick Henry,	Golt. Pennsylvania,
" Virginia	" Danton & Son,
" Alderonde,	" Tuscarora,
Golt. Helen.	" Minerva,
" Mercurio Mistico,	" Cora,
" Enterprise,	" Robert Henry,
" Henry,	" New Albany,
" Lovely Hand,	" Porto Rico.
" Henry-Lee,	" Hellen,
" Unico,	" Poss-Junter,
" Martha,	" Bonit ,
" Empereur,	" Sarah,

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et particulièrement les dames, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France, un assortiment additionnel de nouveautés et marchandises de goût. Leur magasin est situé rue Conti entre Chartres et Royale. THOMAS & ROZANT DE MANDRES. 6 dec—2

MARTIN DEJAX, rue Toulouse, en face l'encan de M. Mossy, a l'honneur de prévenir les dames et le public qu'il a reçu par les derniers navires arrivés de France, un très grand assortiment de mantaux pour dames et pour enfans, dans les formes et les goûts les plus nouveaux; une très grande quantité de schâles cachemires purs, de fabrique de Paris; un très grand choix d'indiennes françaises, nouveaux dessins, des broderies, de la bonneterie et beaucoup d'articles de nouveautés &c. qu'il vendra à des prix très modérés.

N.B. Il a le dépôt d'un propriétaire de la Champagne très renommé pour les vins blancs mousseux, de qualité supérieure à $15 la douzaine. 6 dec—4

[illegible] DATES.

Boston	26 nov	Campêche	4[illegible] oct.
New York	28 nov	Mexico	16 oct.
Philadelphie	29 nov	Londres	[illegible] oct.
Baltimore	29 nov	Liverpool	[illegible] oct.
Washington	28 nov	Paris	21 oct.
Charleston	29 nov	Havre	16 oct.
Havane	[illegible]	Bordeaux	12 oct.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON D'HIER.

1281	balles	Mississipi	14 1/2
925	do	do	14 1/2
805	do	do	14 9/16
800	do	do	14 1/4
58	do	do	17
50	do	do	16 1/2
50	do	do	16 1/4
200	do	do et Louisiane	14 3/4
50	do	Louisiane	15 7/8
292	do	Dist. de l'Ouest	14 3/4
25	do	Arkansas	14 3/4
4476			

ETAT DU COTON.

Existences sur place et à bord de nav jusqu'au 4 décembre	118,603 balles
Importations d'hier,	3259 "
	121,862 "
Exporté hier	5,969 "
Existences en mains et à bord de nav.	115,893 "

Philadelphie, 26 novembre.

VENTES D'ACTIONS.

100 actions Banque des Etats-Unis, $117 3-4
75 " " " 116

Philadelphie, 26 novembre 1836.

Ventes d'Actions.

5 actions banque des Etats Unis 117 1/8
158 " " " 117
30 " " du Kentucky, 60 jours, 90

Charleston, 29 nov.

Coton.—Le marché pour les Uplands est dans un état très inactif et désespérant. Les transactions depuis notre dernier rapport hebdomadaire ont été faibles: le *prime* coton ne commande pas plus de 17 1/2 à 17 3/4 cents, et quelques choix à 18 cts. Dans les cotons à longue soie, rien ne s'est fait.

Ris.—Il y a eu quelques demandes pour le marché français, et des ventes en petits lots de première qualité ont été effectuées de $3 5/8 à $3 3/4 les qualités inférieures ont été obtenus à de meilleures conditions que la semaine passée.

Boston, 26 novembre.

Potasse.—Le marché continue dans un état très lourd, et les approvisionnements augmentent. Les ventes pendant la semaine dernière ont été très faibles. La potasse en pots a été vendue de 7 à 7 1-4.

Café.—Nous n'avons rien à annoncer dans cet article: toutes les qualités demeurent généralement dans un état très lourd, ce qui occasionne une baisse dans l'article. Les ventes de la semaine passée se sont bornées à quelques centaines de sacs de différentes qualités pour la consommation intérieure, à des prix quotés.

Coton.—Une faible réduction a eu lieu depuis notre dernier rapport, et les manufacturiers achètent plus librement. Les ventes se sont bornées à environ 800 balles, aux prix de nos classifications qui se trouvent réduites.

Farine.—Les importations dans le Genessee ont été assez abondantes pendant la semaine dernière, ce qui a occasionné une réduction dans les prix. Les ventes principales durant les deux ou trois derniers jours ont été de $10 27 à 10 50 en magasin. $10 25 pour celle provenant des navires. Les marques nouvelles se maintiennent de $10 50 à 10 75. Les ventes de *Howard Street* à $10 37 comptant; quelques ventes en détail ont produit quelque chose de plus. Les approvisionnements de toutes les qualités de farine du sud sont très faibles et aucune quotation correcte ne peut être donnée.

Mélasses.—Les qualités distillées sont dans le même état; d'autres ventes de quelques centaines de boucauds de la Havane et de Matenes à 36 cents, vendues à des prix qui équivalent à 6 mois de crédit. L'approvisionnement pour le détail est faible et est en demande, mais sans occasionner aucune diminution matérielle dans les prix. Ventes de 30 boucauds Porto Rico 43 1/2 cents à 6 mois: 50 do. de Nuevitas à 43 1/2 cents 4 mois. Vente de 31 boucauds de Ste. Croix à l'encan 44 cents le gallon à 4 mois.

Sucre.—Malgré la grande baisse qui a eu lieu dernièrement dans cet article, les accapareurs ne manifestent aucune disposition d'acheter, ce qui tient le marché dans la même situation de notre revue précédente, c'est à dire lourd et languissant; 72 boucauds Porto Rico à 7 1/2 à 8 1/4; et 10 barils ordinaires à bon 6 3/4 à 8 1/4 cents la livre à 4 mois; 100 caisses Havane brun 8 1/2 à 9 à 4 mois.

Tabac.—Il s'est fait, peu de chose dans cet article, quelques petits lots ont été vendus depuis notre dernier rapport, aux cours de nos prix actuels.

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés

Navire Harold, Hall, Havre, T Nicolet & Co.
Navire Empire, Welch; Havre, Bailey et Abbott,
Navire Coriolanus, Sampson, Liverpool, Levi H Gale
Barque Louisiana, Thore, Havre, F Seignouret et Co
Brick Pleiades, Lowell, Havre, L. H. Gale.
Goëlette Robert Henry, Bartlett, Nassau,
J. W. Zacharie et Co.
Goëlette Joannes, Burr, Mobile, Sheffield et Co.
Goël. Gazette, Edwards, Mobile, L Millaudon et Co
Goël. Corinne, Monroe, Mobile, Shields et Turner.

Arrivés

Bateau de remorque Porpoise, des Passes, ayant mis en mer le navire Marengo, et à la Barre le navire Star.—Il a amené dans le port la barque Anne Louise, le brick Isaac Franklin et la goëlette Emperor.
Navire Manchester Hatten, 19 jours Boston.
Navire Elizabeth Bruce, Rogers, 16 jours Boston.
Navire Georgia, Shackford, Mobile.
Barque David Cannon, Broadfood, 66 j. Liverpool.
Brick Comet, Mircy, 55 jours Marseilles.
Brick Alexander, Drummond, 19 jours New York.
Goë Nimble, Bartlett, 17 jours Nassau, N P.
Goë Callan, Pool, Apalachicola.
Goëlette Emperor, Chafee, de St. Jago de Cuba.
Barque Ann Louise. Démandes, de Bordeaux.
Brick Isaac Franklin, Smith, d'Alexandrie.
Bateau à vapeur Meridian, Currie, de la Mobile.
Bateau à vapeur Bunker Hill, Glover, de Manchester, avec du coton.
Bateau à vapeur Majestic, Johnson, de St. Louis avec un chargement.
Bateau à vapeur Ioue, Crane, de Vicksburg, avec du coton &c.

☞ Les amis et connaissances de feu Jacques Delery sont priés d'assister à son convoi, qui aura lieu ce jour à 4 heures.—Son corps est exposé chez Mme. Ve. Pœyfarré, rue des Ursulines entre Royale et Condé. 6 décembre.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 6 Décembre,
Pour le début de
Mme. OTHMAN, première chanteuse,
LA MUETTE DE PORTICI,
Grand opéra en 5 actes.

Théâtre Américain.

L'administration a l'honneur d'informer le public que ces acteurs favoris—Messrs. Abbut et Parsons étant détenus un jour au-delà de leur engagement, il s'est empressé de les engager, conjointement avec Mde. Lewis, pour jouer ce soir dans la tragédie d'Othello.

Ce soir, Mardi 6 Décembre 1836,
Sera représenté la célèbre tragédie, intitulée
OTHELLO.

Othello	Mr. Parsons
Cassio	Mr Abbott
Emelia	Mde Lewis
Desdemonia	Mile Russell

Après quoi le Signor Gambatti exécutera un Solo de Trompette.

☞ Mr et Mde Bennie danseront un pas composé pour l'opéra de la Juive, qui leur a mérité les applaudissemens de tous les théâtres de l'Europe et de l'Amérique.

Le spectacle sera terminé par le vaudeville, intitulé A DAY AFTER THE WEDDING.

Théâtre St. Charles.

Second début de Mde Drake, 3ème de celui de Mr. Barton, et 3me de celui des frères Grecs.

Ce soir Mardi, 6 décembre, on représentera la comédie intitulée:
THE STRANGER.

The Stranger	Mr Barton
Mde Haller	Mde Drake

La grande Ouverture de PRECIOSO.

Après quoi les frères Grecs exécuteront une infinité de tours extraordinaires, qui ont excité l'admiration dans tous les théâtres de l'Europe et de l'Amérique.

Demandé par un jeune Américain, élevé en France, parlant bien les deux langues et un peu l'Espagnol, une place dans une maison de commission ou chez un courtier de coton. S'adresser à
J DARRAMON,
6 dec—3 29, rue Chartres.

SALLE DE BALLE—RUE SUZETTE.

LE propriétaire de cette vaste Salle a l'honneur d'informer le public que son premier Bal Paré et Masqué aura lieu samedi prochain 10 du courant.
Les portes seront ouvertes à 6 heures du soir.
Prix d'entrée.......................$1
6 dec—5

☞ Le navire TALMA, venant de Bordeaux, est maintenant en déchargement vis à vis le poteau No. 53; les consignataires sont priés de prendre leur permis et de venir immédiatement recevoir leurs marchandises LATASTE & BRULATOUR.
6 dec

$10 DE RECOMPENSE.

S'EST échappé de chez le soussigné un beau chien épagneul pace-ayant quelques taches sur le corps et les pattes; il a la queue coupée un peu longue. Il s'appelle Lindor. Z. COLSON,
6 dec—1 Banque de la Louisiane.

MR. Gustave Brulateur, reçu Bachelier ès-lettres au Collège Royal de Bordeaux et ayant professé dans une des principales villes de France, désirerait se placer dans un collège des Etats-Unis, comme professeur de langue française, à défaut il prendrait une place sur une habitation pour instruire des jeunes gens, ou bien donnerait des leçons en ville ou chez lui. S'adresser par lettre cachetée adressée à Mr. G. B. au Bureau de cette feuille 6 dec—6

LE soussigné venant d'arriver de France, a l'honneur d'informer le public en général, et particulièrement les Dames de la Nouvelle Orléans qu'il fera l'ouverture de son magasin, situé rue Toulouse, entre Chartres et Royale, le 18 du courant, où l'on trouvera un bel assortiment de bonbons, sucreries, cigares pour étrennes &c. &c. Il espère par ses soins et la nouveauté des différents articles qu'il a apportés satisfaire toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leurs visites.
6 dec—3 MATOSSY.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

CONSEIL DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.

Séance du 11 Novembre 1836.

Ordonnance pour la meilleure organisation de la police dans la 1ère. municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans.

Le conseil arrête et qui suit :

Art. 1er. Tout individu, propriétaire et domicilié dans les limites de la 1ère. municipalité, qui aura à se plaindre de la conduite de tout officier, commissaire, de police, préposé, garde ou autre employé quelconque, attaché au service et aux gages de la 1ère. municipalité, et qui pourrait dans la suite occuper un emploi de cette municipalité, pour cause de refus ou de négligence de sa part dans l'exercice des devoirs qui lui sont imposés en vertu des ordonnances, ou qui pourrait dans la suite être imposée, devra s'adresser au Recorder de la 1ère. municipalité, et lui exposer les motifs de ses griefs, ainsi que le refus qu'aura fait, ou la négligence qu'aura mise l'officier, commissaire de police préposé, garde, ou autre employé au service de la 1ère. municipalité, à remplir strictement ses devoirs.

Art. 2. Le Recorder est et demeure requis de prendre connaissance immédiatement de la nature de la plainte ainsi portée devant lui, et de faire comparaître devant son tribunal, tout officier, commissaire de police, préposé, garde ou autre employé de la 1ère. municipalité, dont on aura à se plaindre pour cause de refus ou négligence dans l'exécution des devoirs qui lui sont imposés; et dans le cas qu'il trouverait la plainte bien fondée, le Recorder est et demeure autorisé à condamner le dit officier, commissaire de police etc. à une amende qui ne sera pas moindre de cinq piastres et qui n'excèdera pas cent piastres.

Art. 3. Le Recorder est et demeure autorisé à faire remettre immédiatement au trésorier de cette municipalité, une copie du jugement spécifiant la somme pour laquelle le dit officier etc. aura été condamné, et il sera du devoir du trésorier de retenir sur les appointemens le montant pour lequel le dit employé de la municipalité aura été condamné.

Art. 4. Le Recorder est et demeure invité à faire savoir à ce conseil les noms des employés de la 1ère. Municipalité qui auront été condamnés par lui.

PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 14 Novembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
5 nov THEARD Jr., Secrétaire.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS.—*District Oriental de la Louisiane.*—Harrod et Quarles contre le navire Gloucester.—En vertu d'un venditione exponas à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu au Merchants Exchange, rues Royale et de l'Exchange, entre Douane et Canal, en cette ville, le lundi 19 du courant, à midi et demi, le navire Gloucester, de Boston, du port de trois-cent-trente-huit tonneaux 59/95es par registre; construit à Gloucester, dans l'état de Massachusetts, en l'année 1833, avec tous ses apparaux, voilures et ameublemens. Le navire est amarré de l'autre bord du fleuve en face de la ville, et l'on peut voir son inventaire à mon bureau.

Bureau du Marschall, Nouvelle Orléans, 2 décembre 1836. J. H. HOLLAND,
6 déc Marshall des E U.

SUCCESSION de Mathieu Petit—Vente par le Régistier des Testamens—Le lundi neuf de janvier 1837, à midi, à la bourse, encoignure des rues Saint Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 décembre 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Mathieu Petit, décédée, l'esclave nommée Sophie, âgé d'environ soixante ans.

Conditions de la vente : comptant.
W F. C. DUPLESSIS,
Register des Test.

N. B. L'acte de vente pardevant Louis T. Caire, notaire pub. aux frais de l'acquéreur. L'esclave ne sera délivrée que lorsque les conditions de la vente auront été remplies 6 dec

Succession de Arsene Pierre, f. c. l.

Vente par le Régistier des Testamens—Samedi le dix-septième jour du mois de décembre 1836, à dix heures du matin, dans la rue des Français, faubourg Marigny, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du trois de décembre 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feue Arsène Pierre, f. c. l., le mobilier dépendant de sa succession.

Conditions de la vente : comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
6 dec Reg. des Test

SUCCESSION de James Rea—Vente par le régistier des testamens—Samedi le dixième jour du mois de décembre, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique pour le compte de la succession de James Rea, derrière mon bureau, encoignure des rues Ste. Anne et Condé, les effets dépendant de la dite succession. Conditions, comptant.
6 dec W F C DUPLESSIS, rég. des test.

REÇU par les derniers paquebots, de New York et Philadelphie:

Cardes à coton no 10, tamis en fil de fer et en crin; herminettes, tilles, pioches pour jardin; couperets, lanternes, bowls en ferblanc, haches à bucher et à équarrir, cassettes, manches de faulx, pierres à raseir, limbarde, cordes à violons, plaques en cuivre pour enseigne, chenets en cuivre, fourneaux portatifs, cordage goudronné et de Manille.
LABADIE & JACQUELIN,
7 dec 59, rue de la Levée.

TOILE D'ALLEMAGNE.

JOHN H. MARTINSTEIN, rue Chartres, no 20, vient de recevoir directement des fabriques de Silésie (Prusse) un assortiment de toiles blanche et écrue, nappes et couverts de tables, mouchoirs de batiste, etc. tout à des prix modiques. Ces articles sont d'une excellente fabrique et garanti fil. 6 dec

VIN, eau de vie, &c.—Reçu par les soussignés et en débarquement du navire Talma, capitaine Billingham, de Bordeaux: 55 demi pipes eau de vie cognac; 100 barriques vin rouge St Estèphe; 30 do de Margaux vieux; 25 demi barriques do do; 10 do do Margaux do: 50 demi barils vin blanc, Graves; 60 do do Barsac; 30 do do Sauterne vieux; 300 caisses vin St Julien de douze bouteilles; 250 do vin Margaux do 14 do, 5 demi pipes vieux champagne cognac; 50 barils vinaigre blanc; 100 caisses fruits à l'eau de vie assorties: 6 boucauds fil à voile assortie.
CARRIERE, DARAN & Co.
5 dec 11 & 15, rue St Louis.

Guignolet, Sardines, Conserves, &c.—Reçu par les soussignés et en débarquement du navire Cécilia, de Nantes:

250 paniers Guignolet,
100 caisses Sardines à l'huile, en grandes, demie et tiers de boîtes,
20 caisses cerises au naturel en bouteilles,
1 do prunes et pêches do do
1 do fraises, framboises et abricots, au nat.
1 do poires, do do do
1 do contenant pâtés de foie d'oie truffés, dindes truffées, pâtés de perdreaux et bécasses truffées &c.

5 dec CARRIERE, DARAN & CO.
11 et 15. rue St Louis

EN débarquement du brick Roxbury, les articles suivans, à vendre par les soussignés.
16 tierçons huile d'olive pour lampe,
55 caisses salaisons,
80 boites sardines à l'huile,
3 jarres prunes en paquets, 1 jarre dattes en do,
54 caisses savon de Castille,
500 fromages tête de maure, 10 ditto gruyère,
4 jarres fruits cristalisés, 8 ditto nougat,
70 caisses vermicelle, 15 caisses macaroni,
3 jarres saucissons, 17 caisses cerises,
54 caisses fruits à l'eau de vie.
5 dec E TASTET & A DELAMARE.

HUILE, blanc de baleine.—Huile d'hiver et d'automne en boucauts, tierçons et barils; 300 caisses blanc de baleine, à vendre par
6 dec L D C WOOD, 98 rue Baydras.

EAU DE VIE.—80 barils en débarquement et à vendre par L D C WOOD,
6 dec 98, rue Poydras.

☞ M. William Quttenidge est prié de passer au bureau de MM. Lawrence & Winthrop, à la Douane
6 dec

A VENDRE—Un comptoir de magasins,
6 dec PEET & NORTH, 13 rue Chartres.

CABRIOLETS—Reçu par les soussignés, des cabriolets faits expressément pour messieurs les planteurs, à vendre par
6 dec H BEACH & Co. 40 & 42, rue Royale.

A VENDRE—Par le soussigné, en débarquement, de la Cecilia, de Nantes: 50 paniers guignolet d'Angers, 29 demi paniers do
DUSSAU F, fils aîné.
6 dec 9 rue Toulouse.

NOUS achetons des lettres de change sur l'Angleterre.
3 déc ANDREWS & BROTHERS.

FUTAILLES—200 barils vides pour melasse en bon état et faits pour ce marché, à vendre par
6 dec BAILY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

EN débarquement du brick Everett, venant d'Amsterdam—20 pipes Genièvre Stoll (marque steamboat), 20 caisses Fromage tête de maure, à vendre par
5 dec E TASTET & A DELAMARE.

EN débarquement du navire Cécilia, venant de Nantes, 50 demi Guignolet, à vendre par
5 déc E TASTET & A DELAMARE.

Fromage, Beurre et Bœuf de Fly-Market—Reçus par le navire Louisville, de New York, et à vendre à bon marché, par PEERS & HALL,
5 dec 8, Front Levee

MELASSE—300 barils melasse en débarquement et à vendre par
5 dec GALLWAY & BOUDOUSQUIE.

FARINE—350 barils Farine surfine, en débarquement du bateau à vapeur Atalanta, et à vendre par JOSEPH LANDIS,
3 dec 14, rue Poydras.

Saucissons de Lyon, &c.—Reçu par les soussignés et en débarquement du navire McLellan, du Hâvre, 9 malles saucissons de Lyon, 100 caisses et 25 barils cerises à l'eau de vie.
CARRIERE, DARAN & CO,
5 dec 11 et 15 rue St Louis

Cerises à l'eau de vie—20 caisses de douze bouteilles, 16 caisses de 24 demi dito reçu par le navire Olympia, du Havre, et à vendre par
CARRIERE, DARAN & CO,
5 dec 11 et 15, rue St Louis

VIN de Madère—En pipes, demi pipes et quart de pipes, reçu et à vendre par
HUGO C GELDEMEESTER.
5 dec 45, rue Bienville

HARENGS—En caisses d'une douzaine chaque, en débarquement du navire Macedonia, venant du Havre, et à vendre par
HUGO C GELDEMEESTER.
5 dec 45, rue Bienville

[illegible]
5 dec [illegible], rue du Canal

FLOUR—300 bbls superfine Flour, landing from steamer Atalanta, for sale by
dec 3 JOSEPH LANDIS, 14 Poydras st.

Pour Lafourche et les ports intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur ROBERT MORRIS, capitaine Massie, sera expédié pour les ports ci-dessus, aujourd'hui, mardi, à 2 heures de l'après midi, ayant de beaux emménagemens pour les passagers. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GALLWEY & BOUDOUSQUIE.
6 dec 31, rue de la Commune.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le beau bateau à vapeur George Washington, capt. J. Combs, partira pour les ports ci-dessus mardi prochain à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
PEERS & HALL.
6 dec 8 Front Levee No. 2.

FOR LAPOURCHE INTERIOR, and all intermediate landings.

The new light draft fast running steamboat Robert Morris, Massie, master, will depart for the above and intermediate ports on this day (Tuesday) at two o'clock, p m—having excellent accommodations for passengers. For freight or passage, apply on board or to
GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
dec 6 31, Common st

Pour Harrisonburg et Monroe, Ouachita et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur fin marcheur ROMEO, capitaine J. F. Manning, partira pour les endroits ci-dessus, Mercredi 7 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis la rue du Canal, ou à
KIMBALL & POMROY,
6 dec No. 6, Front Levée.

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire de 1ère. classe Benjamin Morgan, capitaine Tubbs. Pour fret s'adresser à SAM. THOMPSON & Co.
6 dec Rue du Camp. No. 33

Pour Liverpool—Le A1 navire MERSEY, capitaine Webb, est maintenant en déchargement et il sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à
6 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le A1 fin voilier navire HERCULES, capitaine Marks, demande de 130 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens s'adresser à BAILY & ABBOTT,
6 dec rue Bienville, no 14.

Pour Charleston—La goélette fine marcheuse EDWARD O'BRIEN, capit. Watts, est chargée entre ponts; elle recevra un fret de balles pour le pont. S'adresser à
6 dec BAILY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR FRANKLIN et la NOUVELLE IBERIE—Le ketch New Albany, partira jeudi 8 décembre, pour le port de Franklin et de la Nouvelle Ibérie (Attakapas). Pour fret s'adresser à Jh. Castigrier, à bord, vis à vis la rue Saint Louis.
6 dec—3 J. C. ARNAUD.

$25 de Récompense.

Seront données à celui qui arrêtera et conduira à la geole la griffonne MARIE, ou *Amerine*. Elle a longtems appartenu à Mr Marcellin Seabel, et est principalement connue sous ce dernier nom. Elle a une figure riante, un signe à côté de la narine gauche, une cicatrice ovale au côté gauche du col, le bout du grand doigt de sa main gauche est aussi écrasé. Elle a été vue plusieurs fois la semaine dernière dans les environs du bassin Carondelet. Les capitaines de navires et autres personnes sont prévenus de ne pas la recevoir, à moins d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

S'adresser au No 30, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Conti. 6 dec—3

Dix Piastres de Récompense.

Seront données à celui qui logera dans une des geoles de l'Etat, ou ramènera chez la soussignée, la négresse LAÏNA, coiffeuse très connue en cette ville. Elle est âgée d'environ 28 ans, taille ordinaire, peau rouge, grosses lèvres, manquant de dents de devant. Les capitaines de navires, embarcations &c. sont priés de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. LAIS BERTONNEAU,
5 dec—3 No 149 rue Ste Anne

LATASTE & BRULATOUR offrent à vendre, en débarquement de la Cécilia, de Nantes:
50 caisses fruits et conserves alimentaires de J. Colin,
20 barils vinaigre blanc,
300 paniers Guignolet.
10 paniers vin mousseux de Saumur,
En débarquement du Talma, venant de Bordeaux.
400 caisses fruits à l'eau de vie,
100 caisses do en poubanes et bouteilles,
100 barriques vins rouges fins,
25 petits tierçons vin blanc,
700 caisses vin rouge,
250 caisses vin blanc Sauterne et Barsac,
40 barils vinaigre,
150 caisses liqueurs surfines,
10 pipes eau de vie, } de la marque J J Dupuy
10 pipes eau de vie, }
70 paniers Champagne,
70 paniers anisette en 4 boucauts,
5 caisses eau de vie d'Andaye,
50 caisses pruneaux secs,
200 fromages, croute rouge, dits tête de mort,
5 caisses fruits cristalisés,
12 damesjeannes dragées,
40 do brides,
2 barils Emery,
11 manteaux de cheminée en marbre,
1 caisse[illegible] d'Allemagne,
1 do graines de jardinage
5 barils légumes secs,
1 caisse filets de chasse,
1 caisse mouchoirs batiste,
65 douzaines de Gants,
1 caisses parfumeries,
50 douzaines Eau de Cologne, 6 dec—10

ON OFFRE d'échanger l'occupation d'une maison de la rue de Chartres contre celle d'une autre dans un quartier quelque peu retiré. S'adresser au No 20, rue Toulouse. 5 dec—3

Belle épinglette en Diamants.

A VENDRE—Une épinglette en diamants, estimée 1500 piastres, de la forme d'une croix et ayant 11 diamants. S'adresser rue Gravier No. 26.
5 dec—1pa

MADAME MELVILLE,

PREVIENT les dames qui l'honorent de leur confiance qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment de Marchandises et Modes dans le dernier goût. 5 dec—3

SUCCESSION Jamet, f. c. l.—Vente par le régistier des testamens, vendredi le sixième jour du mois de janvier 1837, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 2 décembre 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Mélanie Ida f. c l. femme décédée du Jh Jamet, l'esclave ci-après décrite:

Marie Antoine, âgé d'environ trente-cinq ans.

Conditions de la vente: six et douze mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du tuteur des mineurs Jamet et hypothèque spéciale sur l'esclave jusqu'à parfait paiement.
W. F C DUPLESSIS,
régistier des test.

N. B. L'acte de vente pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 dec

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Seecer. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la succession de feu William Seecer, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour.
5 dec W. F. C. DUPLESSIS, rég des test.

AVIS—Le navire Mersey, capitaine Webb, venant de Philadelphie, est maintenant en déchargement vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. 6 dec

200 Serons tabac espagnol (Maguri) en débarquement du navire Emperor, et à vendre par
GOULE & LAMBERT,
6 dec No. 11, près du Rail Road.

TAPIS INGRAIN—Reçu quelques pièces de tapis, de jolis dessins, à vendre en gros et en détail par PEET & NORTH,
6 dec Rue Chartres No. 13

TAPIS Ciré—Tapis ciré de 4/4, 5/4 et 6/4, en débarquement et à vendre par
PEET & NORTH,
6 dec Rue Chartres, No. 13

BŒUF & PORC—25 barils bœuf, 2 do. porc prime, en débarquement du bateau à vapeur Pawnee, et à vendre par
6 dec R. GRONING & Co.

PERDU Samedi dernier, un petit porte-feuille contenant des papiers relatifs à la barque Josephine. La personne qui l'aura trouvé est priée de le remettre à HOSKINS & WILCOCKS,
6 dec Rue du Camp, No. 51

AUX ENTREPRENEURS.

ON désire remplir ou niveler dix terrains dans la seconde Municipalité. S'adresser à
HARRISON, BROWN & Co.
6 dec Rue de la Douane.

Farine—400 barils surfine, en débarquement du navire Majestic, et à vendre par
6 dec R GRONING & CO.

EN magasin et à vendre par les soussignés.
200 surons Tabac espagnol, première qualité,
100 sacs Café,
2 poinçons Rum de la Jamaïque, article supérieur.
GOULE & LAMBERT,
6 dec No 11, près du Rail-Road.

Habitation à vendre—Une habitation située dans la paroisse Ascension, à environ 2 milles de Donaldsonville, sur la rive gauche du fleuve, d'environ 11 1/2 arpens de face sur 80 de profondeur et coupant de manière à représenter 1160 1/2 arpens de superficie, cette terre est toute de bien qualité sans cours et également cultivables. Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser à
6 dec J MATERRE, [illegible], rue St. Louis

AGENCE générale[illegible] de recouvrer, demeurant à la Nouvelle Orléans, se chargera, à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter [illegible], y laisseraient des affaires à soigner. Il fera en outre le courtage de tout dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits. S'adresser rue Conti, No. 58. F. LAVILLE.
[illegible]

BŒUF du Missouri—Un lot de meilleur Bœuf du Missouri en demi-baril, à vendre par
HENRY, LATAPIE & Co.
30 nov 69, Vieille Levée.

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT Sr.
Domaine de valeur.

IL sera vendu le 15e. jour de décembre 1836 à midi, à la Bourse Hewlett, pour clore un compte, les terrains ci-après décrits, situés dans la ville de Madisonville.

Deux Terrains sur Domaine, bornés au Sud par la propriété de Mr. J. H. McCallet, et au Nord par celle de Mr. S. Francis jr., et de 120 pieds de profondeur.

Deux do dans le même îlet, faisant face à la rue des Pins et borné pareillement, aussi de 120 pieds de profondeur.

Un Lot dans le même îlet, faisant face à la rue St. François et de 120 pieds de profondeur.

Quatre Lots, faisant face à la rue Dumaine, bornés au Sud par la rue St. François, au Nord par la rue Mulberry, et s'étendant à 120 pieds dans la profondeur.

Deux Terrains dans le même îlet, bornés au Sud par la rue St. Francis, et faisant face à la rue Mulberry.

Tous les terrains ci-dessus mesurent 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur (mesure française.)

DE PLUS:

Un morceau de terre dans le fond, mesurant 200 pieds de face à la rue des Pins, et s'étendant entre les lignes parallèles jusqu'à l'habitation Primeral, ou 40 arpens à partir de la rivière Tchefuncte.

Un morceau de terre mesurant 170 pieds sur la rue des Pins, entre lignes parallèles, et de même profondeur.

Un morceau de terre, entre les deux derniers, de 120 pieds de large et attenant à la propriété de Mr Pietro Bahan, et s'étendant comme ci-dessus le tout mesure française.

Conditions—Un et deux ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur la propriété.

Actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire, aux frais des acquéreurs. 6 dec

PAR M. BARNETT.

IL sera vendu le 8 décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

La mulâtresse Suzanne, âgée d'environ 22 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, avec son enfant André, âgé de 7 ans, pleinement garantie.

Conditions—3 et 6 mois pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par devant Wm. Boswell, notaire, aux frais de l'acquéreur. 6 dec

PAR JONAS ROBESON & Co.

MERCREDI 7 décembre, à 10 heures du matin, rue Gravier No. 26, il sera vendu
75 barillets peinture verte à l'huile,
62 do do Jaune,
200 caisses vin rouge Hermitage,
3 rouleaux corde goudronnée,
16 demi barriques Malaga sec,
26 barils genièvre, eau de vie et whiskey.
Aussi—Quelques sacs de café, un lot de fayence et autres articles. 6 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu jeudi prochain, 8 du courant, à leur magasin d'encan, à 11 heures du matin, sans réserve, pour clore un compte:
2 caisses d'indiennes fines; 1 de alépine do et une quantité d'autres marchandises. 6 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Aux Distillateurs et Parfumeurs.

IL sera vendu mercredi prochain, 7 du courant, à 11 heures du matin, à leur magasin d'encan, sans réserve, pour clore un compte,
20 balles de graines de Lavande fraîs, et tout récemment débarqué de Malaga. Aussi, une quantité de groceries. 6 dec

PAR T. C. CASH & Co.
Meubles.

IL sera vendu mercredi, 7 décembre, à 11 heures précises, un assortiment de meubles, consistant en sofas, tables de salons et à dîner, bois de lits, bureaux, armoires, glaces, etc.

De plus: un tapis de Bruxelles, presque neuf, mesurant 18 pi-daux 22. 6 dec

PAR T C CASH & Co.
Rue du Camp, no 44.
Marchandises Sèches par colis.

IL sera vendu jeudi, 8 décembre, à 11 heures: 250 colis marchandises sèches, dernièrement importées, consistant principalement de couvertures, flanelles, kerseys, toile d'Irlande, batistes, coton blanc et écru, toile à draps, indienne merrimack, mouchoirs, paraplaies, &c. 6 dec

PAR JONAS ROBESON & Co.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, rue Chartres, no 118, une quantité de marchandises sèches et linge fait, &c. 6 dec

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi 17 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

Le griffe nommé Neptune, âgé de 18 à 19 ans, depuis un an dans le pays, très bon cuisinier, bon cocher et domestique de maison; garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : 4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
6 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING.
400 barils Harengs Potomac No. 1.

IL sera vendu Mercredi 7 courant, à 4 heures de l'après midi, au magasin No. 130 rue du Camp, 400 barils harengs Potomac. 6 dec

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi 10 décembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett,

L'esclave Maria, négresse de 18 ans, un peu blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison, pleinement garantie. Elle s'est absentée une fois pendant dix jours, mais elle est revenue d'elle même.

Conditions—L'acquéreur s'engagera de payer deux billets pour $265 29 chaque de 18 janvier 1837 et 18 juillet 1837, pour la balance un billet à 6 mois, endossé à satisfaction et portant hypothèque. 5 dec

Quatre-vingt-dix Lots de Terre de valeur situés dans la rue de l'Esplanade.
PAR ISAAC L. M'COY.
Bureau No. 47, à l'Arcade.

MARDI 6 décembre prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres,

90 LOTS DE TERRE

appartenant à Mr Alexandre Milne Sr, et situés dans les rues Esplanade, Claiborne, Robeson, Villeré, Plauché et Columbus; le tout conformément à un plan tiré par Louis Bringier, arpenteur général, et portant la date de 27 septembre 1836, maintenant exhibé à la dite bourse. Ces lots jouissent d'une position qui doit les rendre agréables pour l'érection de résidences particulières. Les grandes améliorations qui se font journellement dans cette partie de la ville, ne peuvent manquer de contribuer puissamment à l'augmentation de leur valeur actuelle.

Conditions—Un quart comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets portant hypothèque, mais sans endosseur.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui devront passer la vente, et en tous autres points se conformer aux termes et conditions qui y sont mentionnées, dans le délai de quinze jours, à partir du jour de la vente, pour éviter que les propriétés qui leur auront été adjugées ne soient vendues pour leurs comptes et risques. 23 nov—$2,23,25,30,4 et 5 déc

PROPRIETE DE GRANDE VALEUR.
PAR M BARNETT SR.

MARDI, 6 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu 17 lots de terre de valeur, situés dans le faubourg Tremé, division de Guéno, il se trouve sur cette propriété un petit bassin de belle eau, et un hangard de 60 pieds nouvellement construit, et qui donne un revenu de $25 à 40 par mois provenant des blanchisseuses qui vont y laver. Le plan sera exposé à la Bourse le 5 du courant—Conditions à la vente.

AUSSI—le même jour, il sera vendu 4 lots de valeur, situés au faubourg Castanédo, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Lapyrouse et Onzaga, mais à très peu de distance de la maison de M. Louis Bringer, arpenteur général. Le plan sera exposé à la bourse le 5 du courant.

Conditions à la vente. 3 dec—3

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu jeudi 15 de décembre 1836, à midi à la bourse Hewlett, à la folle enchère du dernier acquéreur qui n'a point rempli les conditions de la vente,

L'esclave Basil, âgé de 11 ans—Le titre seulement garanti.

L'acte de vente pardevant Wm. Boswell, notaire, aux frais de l'acquéreur. 5 dec

VIN Muscat, Huile, Amandes &c—Reçu par les soussignés et en débarquement du brick Roxbury, capitaine, Page de Marseille. 300 caisses muscat Frontignan, grandes bouteilles blanches; 100 do vieux muscat Lunel; 200 paniers huile surfine de Plaignol et de Pessel; 200 demi paniers de dos mêmes; 10 balles amandes à la dame; 6 jarres de sans coque; 1 do de ambres; 2 de fruits crystallisés; 2 do nougat blanc et rose; 6 caisses de macarons et croquignoles en boceaux; 50 do eau de fleurs d'oranger triple; 200 caisses capres, cornichons, olives, anchois, et variantes; 10 do sardines à l'huile; 50 do liqueurs assorties; 30 do absynthe; 10 do maraschino; 25 caisses caraçao; 25 caisses fruits à l'eau de vie; 6 do marrons rôtis. CARRIERE, DARAN & Co.
5 dec 11 & 15 rue St. Louis.

HABITATION A VENDRE.—Le soussigné à cause de sa santé étant obligé de quitter la Louisiane, offre à vendre son habitation, située dans la paroisse de l'Ascencion, vis à vis Donaldsonville; cette propriété est parfaitement établie en sucrerie, avec une machine à vapeur neuve de Pitts, opérant avec soupape de sureté que de facilité fournissant amplement à deux équipages, un excellent moulin d'Angleterre, deux équipages et deux purgeries assez spacieuses pour trois cents boucauts de sucre; deux maisons de maître; l'une en briques à deux étages de 66 pieds sur 52 pieds, ayant onze appartements et une galerie tournante; l'autre de 30 pieds sur 36 pieds, ayant cinq appartements et galerie, toutes les deux parfaitement achevés ayant toutes les agrémens possibles, jardins et vergers. Plus un excellent atelier parfaitement habitué aux travaux de l'habitation, parmi lesquels se trouvent des sucriers, tonneliers, charpentiers et charrons. Cette propriété est susceptible d'un grand rapport ayant 480 arpents de défrichés plantés cette année en cannes à sucre et maïs et un atelier d'environ soixante travailleurs. Pour plus amples renseignements en tout ce qui a trait à l'habitation et aux conditions s'adresser au propriétaire sur les lieux. Si cette terre ne se vend point d'ici au mois de janvier, on désire dans ce cas un économe recommandable comme tous les rapports, pour remplacer le soussigné pendant son absence. Nul ne doit se présenter s'il ne peut fournir les recommandations requises.

Ascension, le 25 novembre 1836.
20 nov—3,1pe LAROQUE TURGEAU.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jean Théophile Cavelier a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Arsène Pierre, f c l. décédée: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
5 dec W. F C. DUPLESSIS, rég. des test.

GENIEVRE—10 pipes genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par
6 dec R GRONING & CO.